RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS :

Raison sociale : SARL AMBULANCES BUISSON
Adresse sociale : 5 rue du Commandant Audibert 30100 ALES
Adresse de l'établissement : 11 place Saint Jean 30100 ALES
Représentant légal : M. TERRANA-FRICHET Fabrice
Forme juridique : Société à Responsabilité Limitée
Numéro d'inscription au registre du commerce : 440 181 485 R.C.S Nîmes
Capital : 8000 euros
Numéro Orias : 07 025 001
Numéro d'habilitation et liste des activités pour lesquelles l'habilitation a été délivrée Par le préfet du Gard: 25-30-0279

- Transport de corps avant mise en bière,
- Transport de corps après mise en bière,
- Organisation des obsèques,
- Soins de conservations (activité sous traitée),
- Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,
- Fourniture de corbillard et de voitures de deuils,
- Fourniture de personnel, objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations (activité sous-traitée)

Les prestations obligatoires :

1. La fourniture du cercueil avec une plaque d'identité, une cuvette étanche et quatre poignées
2. La housse mortuaire en cas de transport avant mise en bière
3. Si le défunt en est porteur, le retrait d'une prothèse (stimulateur cardiaque) fonctionnant au moyen d'une pile incompatible avec l'inhumation ou la crémation
4. Si vous optez pour une inhumation : le personnel pour l'inhumation, le creusement et le comblement de la fosse, l'ouverture et la fermeture du caveau
5. Si vous optez pour une crémation : le personnel pour la crémation, la fourniture de l'urne avec la plaque et les prestations associées (scellement, dépôt en columbarium, inhumation sinon dispersion)
6. Frais avancés pour le compte de la famille rendus obligatoires par un texte : la vacation de police (art. R.2213- 48 CGCT) lorsque l'opération est soumise à surveillance, et la redevance de crémation lorsque le gestionnaire du crématorium en prévoit une

Les prestations règlementairement obligatoires qu'en fonction des circonstances :

- Les soins de conservation (actes de thanatopraxie), en cas de transport international du corps, selon la législation du pays d'accueil ou les règles fixées par la compagnie aérienne

- Le cercueil hermétique muni d'un filtre épurateur en cas de cercueil fermé soit à résidence, soit dans un édifice cultuel ou dans un caveau provisoire, pour une durée excédant six jours, en cas de transport international du corps, selon la législation du pays d'accueil ou les règles fixées par la compagnie aérienne et en cas d'infection transmissible ou de décision du préfet

POMPES FUNEBRES BUISSON

Tarif	Particulier
Date d'édition	25/09/2026
Edition des articles sans classifications	Non

CODE	DESIGNATION	OBLIGATOIRE	PRIX TTC	TVA
1 - PRÉPARATION, ORGANISATION DES OBSÈQUES				
Retrait d'une prothèse fonctionnant au moyen d'une pile				
	Retrait d'une prothèse (stimulateur cardiaque) Si le défunt en est porteur, le retrait d'une prothèse (stimulateur cardiaque) fonctionnant au moyen d'une pile incompatible avec l'inhumation ou la crémation.	Oui	115,00 €	20,00%
Démarches et formalités administratives				
	Assistance Démarche et formalités hors agglo et inf 100 KM	Non	210,00 €	20,00%
	Assistance démarches et formalités Alès	Non	110,00 €	20,00%
	Assistance démarches et formalités hors Alès	Non	152,00 €	20,00%
Location de matériel de réfrigération				
Location table réfrigérée	Jour de mise à disposition table réfrigérée	Non	90,00 €	20,00%
Table réfrigérée Agglo	Livraison table réfrigérée Agglo	Non	90,00 €	20,00%
Table réfrigérée Alès	Livraison table réfrigérée Alès	Non	80,00 €	20,00%
Table réfrigérée hors agglo	Livraison table réfrigérée hors agglo	Non	110,00 €	20,00%
Soins de conservation (actes de thanatopraxie)				
	Soins conservation majorés 25/12 et 01/01 Réglementairement obligatoire en cas de transport international du corps, selon la législation du pays d'accueil ou les règles fixées par la compagnie aérienne.	Non	876,00 €	20,00%
	Soins de conservation Réglementairement obligatoire en cas de transport international du corps, selon la législation du pays d'accueil ou les règles fixées par la compagnie aérienne.	Non	390,00 €	20,00%
	Soins de conservation après autopsie Réglementairement obligatoire en cas de transport international du corps, selon la législation du pays d'accueil ou les règles fixées par la compagnie aérienne.	Non	570,00 €	20,00%
Toilette funéraire et habillage du défunt				
	Toilette et habillage corps	Non	290,00 €	20,00%
	Toilette et habillage corps après autopsie	Non	400,00 €	20,00%
	Toilette et habillage corps majoré 25/12 et 01/01	Non	470,00 €	20,00%
Autres				
SCELLES	Pose de scellés par l'opérateur funéraire	Non	20,00 €	20,00%
2 - TRANSPORT DU DÉFUNT AVANT MISE EN BIÈRE				
Forfait de transport				
FRAIS	Frais kilométrique avant mise en bière	Non	1,94 €	10,00%
	Prise en charge avant mise en bière	Non	319,00 €	10,00%
	Prise en charge avant mise en bière majorée Nuit/WE/Fériés	Non	385,00 €	10,00%
Frais de mise à disposition de personnel				
	Brancardiers av mise en bière Agglo majorés Nuit/WE/Fériés	Non	99,00 €	20,00%
	Brancardiers av. mise en bière Alès majorés Nuit/WE/Fériés	Non	89,00 €	20,00%
	Brancardiers avant mise en bière Hors Agglo majorés	Non	129,00 €	20,00%
	Brancardiers avant mise en bière Agglo	Non	79,00 €	20,00%
	Brancardiers avant mise en bière Alès	Non	56,00 €	20,00%
	Brancardiers avant mise en bière Hors Agglo et inf 100 KM	Non	89,00 €	20,00%

CODE	DESIGNATION	OBLIGATOIRE	PRIX TTC	TVA
3 - CERCUEIL ET ACCESSOIRES				
Cercueil				
	Boite ossement 110 cm avec plaque identité	Oui	195,00 €	20,00%
	Boite ossement 70 cm avec plaque identité	Oui	155,00 €	20,00%
Cerceuil Hg S	Cercueil SONNAC chêne 22 mm Hors gabarit - PRIX TOTAL TTC Finition vernis satin PRESTATIONS OBLIGATOIRES : Cercueil, 4 poignées, cuvette étanche et plaque d'identification gravées incluse COMPRIS DANS LE PRIX TOTAL - Sans supplément : cache vis	Oui	1 950,00 €	20,00%
CHATAIGNIER	Cercueil CHATAIGNIER 22mm - PRIX TOTAL TTC Essence châtaignier - Finition vernis satin PRESTATIONS OBLIGATOIRES : Cercueil, 4 poignées, cuvette étanche et plaque d'identification gravées incluse COMPRIS DANS LE PRIX TOTAL - Sans supplément : cache vis	Oui	1 950,00 €	20,00%
LOUVOIS CHENE	Cercueil LOUVOIS chêne 22mm - PRIX TOTAL TTC Finition vernis brillant PRESTATIONS OBLIGATOIRES : Cercueil, 4 poignées, cuvette étanche et plaque d'identification gravées incluse COMPRIS DANS LE PRIX TOTAL - Sans supplément : cache vis	Oui	1 950,00 €	20,00%
	Cercueil musulman avec hublot pin 22 mm - PRIX TOTAL TTC Finition vernis satin PRESTATIONS OBLIGATOIRES : Cercueil, 4 poignées, cuvette étanche et plaque d'identification gravées incluse COMPRIS DANS LE PRIX TOTAL - Sans supplément : cache vis	Oui	890,00 €	20,00%
NATUBOIS	Cercueil NATUBOIS Pin 22mm - PRIX TOTAL TTC Bois brut sans finition PRESTATIONS OBLIGATOIRES : Cercueil, 4 poignées, cuvette étanche et plaque d'identification gravées incluse COMPRIS DANS LE PRIX TOTAL - Sans supplément : cache vis	Oui	950,00 €	20,00%
NATUBOIS HG	Cercueil NATUBOIS Pin 22mm - PRIX TOTAL TTC Bois brut sans finition PRESTATIONS OBLIGATOIRES : Cercueil, 4 poignées, cuvette étanche et plaque d'identification gravées incluse COMPRIS DANS LE PRIX TOTAL - Sans supplément : cache vis	Oui	1 100,00 €	20,00%
PARCEY	Cercueil PARCEY Chêne 22 mm - PRIX TOTAL TTC Finition vernis satin PRESTATIONS OBLIGATOIRES : Cercueil, 4 poignées, cuvette étanche et plaque d'identification gravées incluse COMPRIS DANS LE PRIX TOTAL - Sans supplément : cache vis	Oui	995,00 €	20,00%
PRECIAL	Cercueil PRECIAL Pin 22mm - PRIX TOTAL TTC Bois brut sans finition PRESTATIONS OBLIGATOIRES : Cercueil, 4 poignées, cuvette étanche et plaque d'identification gravées incluse	Oui	750,00 €	20,00%
RAMBOUILLET	Cercueil RAMBOUILLET Chêne 22 mm - PRIX TOTAL TTC Finition vernis satin PRESTATIONS OBLIGATOIRES : Cercueil, 4 poignées, cuvette étanche et plaque d'identification gravées incluse COMPRIS DANS LE PRIX TOTAL - Sans supplément : cache vis	Oui	1 980,00 €	20,00%
	Cercueil SONNAC chêne 22 mm - PRIX TOTAL TTC Finition vernis satin PRESTATIONS OBLIGATOIRES : Cercueil, 4 poignées, cuvette étanche et plaque d'identification gravées incluse COMPRIS DANS LE PRIX TOTAL - Sans supplément : cache vis	Oui	1 780,00 €	20,00%
SULLY	Cercueil SULLY Chêne 22 mm - PRIX TOTAL TTC Bois brut sans finition	Oui	1 990,00 €	20,00%

CODE	DESIGNATION	OBLIGATOIRE	PRIX TTC	TVA
	PRESTATIONS OBLIGATOIRES : Cercueil, 4 poignées, cuvette étanche et plaque d'identification gravées incluse COMPRIS DANS LE PRIX TOTAL - Sans supplément : cache vis			
TALENSAC	Cercueil TALENSAC Pin 22mm - PRIX TOTAL TTC Finition vernis satin PRESTATIONS OBLIGATOIRES : Cercueil, 4 poignées, cuvette étanche et plaque d'identification gravées incluse COMPRIS DANS LE PRIX TOTAL - Sans supplément : cache vis	Oui	1 290,00 €	20,00%
tal	Cercueil TALLANS Pin 22mm - PRIX TOTAL TTC Finition vernis satin PRESTATIONS OBLIGATOIRES : Cercueil, 4 poignées, cuvette étanche et plaque d'identification gravées incluse COMPRIS DANS LE PRIX TOTAL - Sans supplément : cache vis	Oui	1 090,00 €	20,00%
thenac	Cercueil THENAC Chêne 22 mm - PRIX TOTAL TTC Finition vernis satin PRESTATIONS OBLIGATOIRES : Cercueil, 4 poignées, cuvette étanche et plaque d'identification gravées incluse COMPRIS DANS LE PRIX TOTAL - Sans supplément : cache vis	Oui	1 250,00 €	20,00%
TOUL	Cercueil TOUL chêne 22mm - PRIX TOTAL TTC Finition vernis mat PRESTATIONS OBLIGATOIRES : Cercueil, 4 poignées, cuvette étanche et plaque d'identification gravées incluse COMPRIS DANS LE PRIX TOTAL - Sans supplément : cache vis	Oui	1 690,00 €	20,00%
TREAL	Cercueil TREAL Pin 22 mm hors cote - PRIX TOTAL TTC Bois brut sans finition PRESTATIONS OBLIGATOIRES : Cercueil, 4 poignées, cuvette étanche et plaque d'identification gravées incluse	Oui	1 350,00 €	20,00%
Cercueil hermétique muni d'un filtre épurateur				
	Le cercueil hermétique muni d'un filtre épurateur en 185 cm En cas de cercueil fermé soit à résidence, soit dans un édifice cultuel ou dans un caveau provisoire, pour une durée excédant six jours ; en cas de transport international du corps, selon la législation du pays d'accueil ou les règles fixées par la compagnie aérienne ; en cas d'infection transmissible ou de décision du préfet.	Oui	348,00 €	20,00%
	Le cercueil hermétique muni d'un filtre épurateur en 195 cm En cas de cercueil fermé soit à résidence, soit dans un édifice cultuel ou dans un caveau provisoire, pour une durée excédant six jours ; en cas de transport international du corps, selon la législation du pays d'accueil ou les règles fixées par la compagnie aérienne ; en cas d'infection transmissible ou de décision du préfet.	Oui	420,00 €	20,00%
Capiton				
CEVENOL BLEU	Capiton CEVENOL double volant (bleu)	Non	210,00 €	20,00%
ANDUZE GRIS	Capiton ANDUZE Blanc et gris	Non	210,00 €	20,00%
ANDUZE NOISETTE	Capiton ANDUZE Champagne et noisette	Non	210,00 €	20,00%
BAMBOU	Capiton BAMBOU crème/beige	Non	210,00 €	20,00%
BESSAT GRIS	Capiton BESSAT (Blanc cassé/ gris souris)	Non	210,00 €	20,00%
BESSAT PARME	Capiton BESSAT (blanc cassé/parme)	Non	210,00 €	20,00%
CEVENOL GRIS	Capiton CEVENOL double volant (Blanc cassé/ Gris perle)	Non	210,00 €	20,00%
CHAMPAGNE	Capiton CHAMPAGNE	Non	130,00 €	20,00%
CORNELI	Capiton CORNELI damassé écru/tabac	Non	210,00 €	20,00%
ECO	Capiton ECO crème	Non	120,00 €	20,00%
	Capiton enfant blanc	Non	40,00 €	20,00%
ESTEREL	Capiton ESTEREL Gris souris	Non	210,00 €	20,00%
EXT BEIGE	Capiton EXTENSIBLE beige	Non	160,00 €	20,00%
EXT BLANC	Capiton EXTENSIBLE blanc	Non	160,00 €	20,00%

CODE	DESIGNATION	OBLIGATOIRE	PRIX TTC	TVA
EXT BLEU	Capiton EXTENSIBLE bleu	Non	160,00 €	20,00%
EXT GRIS	Capiton EXTENSIBLE gris	Non	160,00 €	20,00%
EXT LILAS	Capiton EXTENSIBLE lilas	Non	160,00 €	20,00%
EXT ROSE	Capiton EXTENSIBLE Rose	Non	160,00 €	20,00%
GRANADA	Capiton GRANADA Ivoire	Non	210,00 €	20,00%
OCCITAN	Capiton OCCITAN lin damassé	Non	210,00 €	20,00%
OCEANIDE BLEU	Capiton OCEANIDE Ivoire et bleu	Non	210,00 €	20,00%
OCEANIDE VERT	Capiton OCEANIDE Ivoire et Vert	Non	210,00 €	20,00%
PASTEL BLEU	Capiton PASTEL Bleu et Blanc	Non	210,00 €	20,00%
PASTEL ROSE	Capiton PASTEL Rose et Blanc	Non	210,00 €	20,00%
PILA	Capiton PILA Gris motif corail	Non	210,00 €	20,00%
SAVOIE	Capiton SAVOIE marbré beige	Non	210,00 €	20,00%
Emblème civil / religieux placé sur le cercueil				
	Croix bois	Non	45,00 €	20,00%
	Croix fine	Non	85,00 €	20,00%
	Croix fine Christ	Non	85,00 €	20,00%
	Croix fine crémation argenté avec Christ	Non	45,00 €	20,00%
	Croix fine doré crémation	Non	45,00 €	20,00%
	Croix fine doré crémation avec christ	Non	45,00 €	20,00%
	Croix fine noire	Non	85,00 €	20,00%
	Croix Huguenotte	Non	70,00 €	20,00%
	Croix large avec Christ	Non	85,00 €	20,00%
	Croix Rocamadour	Non	85,00 €	20,00%

4 - MISE EN BIÈRE ET FERMETURE DU CERCUEIL

Autres				
	Mise en bière et fermeture cercueil	Non	169,00 €	20,00%

5 - TRANSPORT DU DÉFUNT APRÈS MISE EN BIÈRE

Forfait de transport				
	Forfait après mise en bière agglo maxi 20 km	Non	85,00 €	10,00%
	Frais kilométriques après mise en bière	Non	1,94 €	10,00%
	Prise en charge après mise en bière	Non	319,00 €	10,00%
	Prise en charge après mise en bière majorée Nuit/WE/Fériés	Non	352,91 €	10,00%
Frais de mise à disposition de personnel				
chauffeur	Chauffeur	Non	150,00 €	20,00%

6 - CÉRÉMONIE FUNÉRAIRE

Mise à disposition d'un maître de cérémonie				
	Maître cérémonie Alès	Non	120,00 €	20,00%
	Maître cérémonie hors Alès	Non	144,00 €	20,00%
Maître de cérémonie	Maître de cérémonie Hors Agglo	Non	220,00 €	20,00%
Registre de condoléances				
	Registre condoléances avec table livrés agglo maxi 20 km	Non	78,00 €	20,00%
Véhicule funéraire				
	Convoi véhicule funéraire	Non	165,00 €	10,00%
Autres				
	Levée de corps agglo	Non	222,00 €	20,00%

CODE	DESIGNATION	OBLIGATOIRE	PRIX TTC	TVA
7A - INHUMATION				
Personnel pour inhumation				
	Porteurs agglo - 20 km maxi	Oui	580,00 €	20,00%
Creusement et comblement de fosse				
	Creusement Mairie Alès	Oui	496,00 €	0,00%
	Creusement manuel fosse 20 km maxi	Oui	950,00 €	20,00%
	Creusement pelle mécanique 20 km maxi	Oui	760,00 €	20,00%
Creusement dépose monument	Creusement terre avec dépose / repose monument	Oui	1 150,00 €	20,00%
Ouverture / fermeture de caveau				
	Ouverture/fermeture monument porte aérienne sans aménagement	Oui	230,00 €	20,00%
Autres travaux de marbrerie				
Gravure plaque	Caractères Gravure lettres or, noire ou blanche sur plaque	Non	6,00 €	20,00%
Gravure porte caveau	Caractères Gravure lettres or, noire ou blanche sur porte	Non	9,00 €	20,00%
deplacement	Déplacement Marbrier	Non	80,00 €	20,00%
	Dépose et repose dalle	Non	420,00 €	20,00%
	Dépose et repose monument	Non	520,00 €	20,00%
	Plancher fourniture et pose	Non	265,00 €	20,00%
Rechampi	Réchampissage caractères lettres or, noir ou blanche	Non	5,00 €	20,00%
Personnel (portage du cercueil)				
fos	Fossoyeur	Non	70,00 €	20,00%
Exhumation et réduction de corps				
	Exhumation caveau tombeau	Non	144,00 €	20,00%
	Exhumation terre	Non	198,00 €	20,00%
	Réunion corps terre	Non	264,00 €	20,00%
	Réunion corps tombeau	Non	240,00 €	20,00%
7B - CRÉMATION				
Dépôt de l'urne dans un columbarium				
	Ouverture et fermeture colombarium	Oui	130,00 €	20,00%
Inhumation de l'urne				
	Forfait inhumation urne	Oui	140,00 €	20,00%
	Forfait inhumation urne agglo	Oui	180,00 €	20,00%
8 - FRAIS AVANCÉS				
Vacation de police				
	Vacation police Alès	Oui	20,00 €	0,00%
	Vacation police St Martin de Valgalgues	Oui	25,00 €	0,00%
Redevance de crémation				
	Crémation avec cérémonie Crématorium de Bourg Saint Andéol	Oui	625,00 €	0,00%
	Crémation avec recueillement après 17h00 Crématorium St Martin de Valgalgues	Oui	1 131,62 €	0,00%
	Crémation avec recueillement avant 17h00 Crématorium St Martin de Valgalgues	Oui	1 040,98 €	0,00%
	Crémation avec recueillement samedi après 17h00 Crématorium St Martin de Valgalgues	Oui	1 454,59 €	0,00%
	Crémation avec recueillement samedi avant 17h00 Crématorium St Martin de Valgalgues	Oui	1 363,91 €	0,00%
	Crémation sans cérémonie	Oui	575,00 €	0,00%

CODE	DESIGNATION	OBLIGATOIRE	PRIX TTC	TVA
	Crématorium de Bourg Saint Andéol			
	Crémation sans recueillement après 17h00 Crématorium St Martin de Valgalgues	Oui	905,74 €	0,00%
	Crémation sans recueillement avant 17h00 Crématorium St Martin de Valgalgues	Oui	815,10 €	0,00%
	Crémation sans recueillement samedi après 17h00 Crématorium St Martin de Valgalgues	Oui	1 228,71 €	0,00%
	Crémation sans recueillement samedi avant 17h00 Crématorium St Martin de Valgalgues	Oui	1 138,03 €	0,00%
Frais de culte				
	Frais culte Catholique	Non	150,00 €	0,00%
Redevance de superposition de corps et / ou de réunion de corps				
	Exhumation caveau tombeau Mairie Alès	Non	120,00 €	0,00%
	Exhumation terre Mairie Alès	Non	184,00 €	0,00%
	Frais dossier exhumation Mairie Alès	Non	60,00 €	0,00%
	Réunion corps caveau ou tombeau Mairie Alès	Non	190,00 €	0,00%
	Réunion corps terre Mairie Alès	Non	282,00 €	0,00%
Autres				
Fleurs familles	Composition fleurs naturelles familles	Non	0,00 €	0,00%
	Frais admission chambre funéraire Mairie Alès	Non	26,00 €	0,00%
	Frais admission chambre funéraire St Martin	Non	79,14 €	0,00%
	Jours en chambre funéraire Mairie Alès en cercueil fermé	Non	40,00 €	0,00%
	Jours en chambre funéraire Mairie Alès visite en salon	Non	85,00 €	0,00%
chambre funéraire st Martin	Jours en chambre funéraire St Martin	Non	89,46 €	0,00%
	Jours en chambre mortuaire CH Alès	Non	45,00 €	0,00%
SOINS	Salle de soins CH Alès	Non	45,00 €	0,00%
	Salle soins St Martin	Non	108,94 €	0,00%
	Salles soins Mairie Alès	Non	85,00 €	0,00%

CONDITIONS GENERALES DE FOURNITURES ET DE PRESTATIONS DE POMPES FUNEBRES

I- CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales, qui sont annexées au devis et au bon de commande, sont obligatoirement remises ou adressées contre signature à tout client aux fins de passer commande.
Les conditions générales sont affichées à la vue du public et elles sont tenues à la disposition du client qui peut les consulter à tout moment.
En conséquence, le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client à ces conditions générales de ventes à l'exclusion de tous autres documents tels que prospectus, catalogues, émis par l'entreprise et qui n'ont qu'une valeur indicative.

II- DISPOSITIONS JURIDIQUES APPLICABLES

Les relations commerciales relatives aux fournitures et prestations de pompes funèbres entre les particuliers d'une part ; et les opérateurs funéraires, d'autre part, sont assujetties aux dispositions du code de la consommation ainsi qu'à la législation et la réglementation funéraires, notamment l'arrêté du 11 Janvier 1999 relatif à l'information sur les prix des prestations funéraires ainsi que l'arrêté du 11 février 2025 sur le modèle de devis et les articles R.2223-24 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.
Il est rappelé qu'aucune majoration ne peut être perçue, à aucun titre, sur les concessions dans les cimetières, les taxes municipales et droits de toute nature.
Les délais légaux d'inhumation et de crémation sont de 24 heures au moins et 14 jours au plus après le décès, sauf dérogation préfectorale motivée par des circonstances exceptionnelles.

III- DÉSIGNATION ET TARIFICATION DES FOURNITURES ET PRESTATIONS FUNÉRAIRES

Les fournitures et prestations funéraires font l'objet d'une désignation et d'une tarification conformes à la réglementation, en distinguant d'une part :

- Les fournitures et prestations réglementairement obligatoires, limitativement énumérées par les textes, ainsi que celles qui le deviennent selon les circonstances ou des causes du décès
- Les prestations ou fournitures non obligatoires

Et ce distinctement dans 2 colonnes différentes (avec des subdivisions en cases numérotées de 1 à 7B) ;

Et d'autre part, sont distingués dans la case numéro 8, également divisée en 2 colonnes :

- Les frais avancés pour le compte de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles

Les prestations identifiées par le repère (*) sont sous-traitées, conformément aux informations portées dans l'habilitation funéraire de l'entreprise.

IV- TARIFS

Les fournitures et prestations funéraires font l'objet d'une désignation et d'une tarification consignées dans un document intitulé « tarifs ». Les tarifs sont affichés à la vue du public et sont tenus à la disposition du client qui peut les consulter à tout moment sur demande.
Les tarifs sont établis nets et TTC, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.
Pour chaque fourniture et prestation est mentionné le caractère obligatoire ou non obligatoire, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur (article L.2223-29 du CGCT).
L'ensemble des éléments permettant d'identifier l'entreprise, son représentant légal, les prestations pour lesquelles l'entreprise est habilitée ainsi que les prix et conditions de vente des prestations et fournitures de l'entreprise est appelé : « documentation générale » conformément à l'article 2 de l'arrêté du 11 janvier 1999.

V- DEVIS

Les commandes sont précédées d'un devis définissant les fournitures et prestations funéraires conformément aux prescriptions applicables en la matière et selon la désignation et la tarification telles que figurant aux « tarifs » de l'entreprise. Le devis est écrit, daté et chiffré toutes taxes comprises.
Ce devis est remis gratuitement aux familles.
L'organisation d'obsèques peut impliquer l'intervention de tiers : des « tiers obligatoires » (vacations de police suivant les circonstances ou redevance de crémation) et/ou des « tiers non obligatoires » (Presse, frais de culte ou toute association ou société intervenant à la demande expresse de la famille).
En ce qui concerne les « tiers non-obligatoires », lorsque l'opérateur de pompes funèbres mandaté par le client fait appel à des entreprises tierces désignées par le client lui-même, le devis précise les noms et qualités de ces entreprises et le prix des prestations et fournitures assurées par ces dernières pour le montant net facturé.

Quelle que soit la qualité des tiers intervenants (« tiers obligatoires » ou « tiers non obligatoires »), le devis précise également le montant des honoraires correspondant à la représentation du client auprès des diverses administrations, organismes cultuels ou autres organismes, ainsi que les sommes demandées par ces organismes, qu'il s'agisse de taxes ou de redevances ou de prix, et qui seront avancées par l'entreprise de pompes funèbres mandatée par le client (Case numéro 8)

Les tarifs indiqués sur le devis sont valables durant 30 jours à partir de la date à laquelle le devis a été établi sauf pour les frais avancés pour le compte de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles (Case 8), car ces frais doivent correspondre à leur montant réel qui ne sera déterminé que par l'établissement d'une commande précédée d'un devis estimatif.

VI- BON DE COMMANDE

Lorsque le devis est accepté par la famille, un bon de commande est alors établi pour concrétiser l'accord.
Ce bon de commande rappelle, notamment, le détail chiffré des prestations ou fournitures ainsi que le montant total de celles-ci.
La commande n'est définitive et exigible qu'une fois que le bon de commande a été accepté et signé par le client et l'entreprise de pompes funèbres.
La signature du bon de commande implique l'acceptation des présentes conditions générales qui figurent au dos du bon de commande.

CONDITIONS GENERALES DE FOURNITURES ET DE PRESTATIONS DE POMPES FUNÈBRES (suite)

VII- FOURNITURES ET EXÉCUTION DES PRESTATIONS FUNÉRAIRES

Les fournitures et prestations funéraires sont mises en œuvre conformément aux dispositions établies conjointement via le devis, le bon de commande et les présentes conditions générales, par la personne qui a qualité pour pourvoir aux funérailles, l'opérateur mandaté ainsi que les différents tiers intervenants ; chacun concourt pour sa part et sous son entière responsabilité au bon déroulement des prestations obsèques.
L'opérateur funéraire mandaté par la personne qui pourvoit aux obsèques du défunt(e) ne saurait être tenu responsable des retards, erreurs ou fautes techniques commis ou générés dans l'exécution de leurs tâches par les tiers intervenant dans les obsèques, sauf pour le requérant à apporter la preuve que les dits retard(s), erreur(s) ou faute(s) technique(s) seraient en toute ou partie imputable à l'opérateur.
Véhicule funéraire / de transport avant ou après mise en bière également nommé CORBILLARD : Les places assises dans les corbillards sont réservées au personnel de la société nécessaire à l'exécution des convois.

VIII- MODALITÉS DE PAIEMENT

Le paiement des fournitures et des prestations d'obsèques est exigible à hauteur d'un acompte de 30 %(Trente %) au minimum à l'acceptation de la commande et le solde à la réception de la facture. Dans le cas où il existerait une prise en charge par un contrat d'assurance, cette prise en charge pourra être intégrée au mode de règlement.
Par dérogation à l'alinéa précédent, Dans le cas où il existerait une prise en charge par un contrat d'assurance ou tout autre mode de règlement dont le montant est garanti, le montant de cet acompte variera selon les garanties écrites apportées par ces organismes tiers payant.

IX- MODIFICATION ET RÉSOLUTION DE LA COMMANDE

Toute modification du bon de commande ayant une incidence sur les prix des prestations ou fournitures mentionnées sur le devis doit être préalablement portée sur le devis détenu par le client ou faire l'objet d'un nouveau devis reprenant la totalité des prestations ou fournitures y figurant.
Toute résolution de la commande par le client ne peut être prise en considération que si elle est parvenue par écrit au moyen d'un courrier recommandé avec avis de réception de mise en demeure ou par une signification par acte d'huissier avant l'exécution des prestations funéraires.
Le contrat est considéré comme résolu à la signification par huissier ou à la réception par l'entreprise de pompes funèbres de la lettre recommandée l'informant de cette résolution.
L'entreprise de pompes funèbres remboursera le client de la totalité des sommes déjà versées par ce dernier dans les quatorze jours suivant la date à laquelle le contrat a été dénoncé.

X - RÉCLAMATION – MÉDIATION

Pour le cas où le client souhaiterait formuler une réclamation, il peut l'adresser à l'opérateur de pompes funèbres.

L'entreprise s'engage à accuser réception de sa réclamation dans un délai de quinze jours et la traiter dans un délai de deux mois.

Si la réponse apportée à sa réclamation ne lui satisfait pas, il a la possibilité de saisir gratuitement le Médiateur du Commerce Coopératif et Associé, qui est compétent pour tout litige portant sur l'exécution d'un contrat de vente ou de fourniture de service couvert par les présentes conditions générales :

- Par courrier : **Médiateur du Commerce Coopératif et Associé - FCA - 77, rue de Lourmel - 75015 Paris**
- Directement sur le site internet du Médiateur : **www.mcca-mediation.fr**, sur lequel se trouvent la Charte de la Médiation du Commerce Coopératif et Associé et les pièces justificatives à fournir avec votre demande.

Remarque : Le recours au Médiateur du Commerce Coopératif et Associé n'est possible que dans un délai de 12 mois suivant l'envoi de la réclamation écrite qu'il aura précédemment adressée à l'entreprise, et uniquement si le litige n'a pas été précédemment ou n'est pas actuellement examiné par un médiateur, une autre instance ou par un tribunal.

Le Client
Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

CONDITIONS GENERALES DE PRESTATIONS DE MARBRERIE FUNERAIRE

I- CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales, qui figurent au dos du devis et du bon de commande, sont obligatoirement remises ou adressées contre signature à tout client aux fins de passer commande.
Les conditions générales sont affichées à la vue du public et elles sont tenues à la disposition du client qui peut les consulter à tout moment sur demande.

II- DISPOSITIONS JURIDIQUES APPLICABLES

Les relations commerciales relatives à la vente de marbrerie funéraire entre les familles, les particuliers d'une part ; et les opérateurs funéraires, d'autre part, sont assujetties aux dispositions du code civil et du code de la consommation.

III- TARIFS

Les fournitures et prestations de marbrerie funéraire font l'objet d'une désignation et d'une tarification consignées dans un document intitulé « tarifs ». Les tarifs sont affichés à la vue du public et sont tenus à la disposition du client qui peut les consulter à tout moment sur demande.
Les tarifs sont établis nets, selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

IV- DEVIS

Les commandes sont précédées d'un devis définissant les fournitures et prestations de marbrerie funéraire conformément à la tarification telles que figurant aux « tarifs » de l'entreprise. Le devis est écrit, daté et chiffré toutes taxes comprises. Ce devis est remis gratuitement aux familles.
Les tarifs indiqués sur le devis sont valables durant 30 jours à partir de la date à laquelle le devis a été établi.

V- BON DE COMMANDE

Lorsque le devis est accepté par la famille, un bon de commande est alors établi.
Ce bon de commande rappelle, notamment, le détail chiffré des prestations ou fournitures ainsi que le montant total de celles-ci.
La commande n'est définitive et exigible qu'une fois que le bon de commande a été accepté et signé par le client et l'entreprise de pompes funèbres.
La signature du bon de commande implique l'acceptation des présentes conditions générales qui figurent également au dos du bon de commande.

VI- EXÉCUTION DES PRESTATIONS DE MARBRERIE FUNÉRAIRE ET DÉLAI

Les prestations de marbrerie funéraire sont mises en œuvre conformément aux dispositions établies conjointement via le devis, le bon de commande et les présentes conditions générales, par la personne qui pourvoit aux obsèques et l'entreprise.
L'entreprise de pompes funèbres s'engage à effectuer la commande dans un délai de 6 mois à compter de la date de la signature du contrat.
Elle attire l'attention du client sur le fait que la réalisation de la commande pourrait être retardée et, en conséquence, intervenir au-delà du délai de 6 mois, en raison de conditions climatiques défavorables (sécheresse, pluies abondantes, etc...) qui risqueraient de fragiliser et d'endommager immédiatement et irrémédiablement la marbrerie funéraire.
Néanmoins, passé ce délai de 6 mois, le client a la possibilité de résoudre le contrat relativement aux fournitures et à la prestation de marbrerie funéraire, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par un écrit sur un autre support durable, si, après avoir enjoint l'entreprise de pompes funèbres, selon les mêmes modalités, d'effectuer la prestation dans un délai supplémentaire raisonnable, elle ne s'est pas exécutée dans ce délai.
Le contrat relativement aux fournitures et à la prestation de marbrerie funéraire est considéré comme résolu à la réception par l'entreprise de pompes funèbres de la lettre ou de l'écrit l'informant de cette résolution, à moins qu'elle ne se soit exécutée entre-temps.
L'Entreprise de pompes funèbres remboursera le client de la totalité des sommes déjà versées par ce dernier au titre des fournitures et des prestations de la marbrerie funéraire, au plus tard dans les quatorze jours suivant la date à laquelle le contrat a été dénoncé.

VII- MODIFICATION ET RÉSOLUTION DE LA COMMANDE

Toute modification du bon de commande ayant une incidence sur les prix des prestations ou fournitures mentionnées sur le devis doit être préalablement portée sur le devis détenu par le client ou faire l'objet d'un nouveau devis reprenant la totalité des prestations ou fournitures y figurant.
Toute résolution de la commande par le client ne peut être prise en considération que si elle est parvenue par écrit au moyen d'un courrier recommandé avec avis de réception de mise en demeure ou par une signification par acte d'huissier avant l'exécution des prestations de marbrerie funéraire.
Le contrat est considéré comme résolu à la signification par huissier ou à la réception par l'entreprise de pompes funèbres de la lettre recommandée l'informant de cette résolution.

L'entreprise de pompes funèbres remboursera le client de la totalité des sommes déjà versées par ce dernier au plus tard dans les quatorze jours suivant la date à laquelle le contrat a été dénoncé.

VIII- RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRISE

L'entreprise exécute ses prestations selon les règles de l'art et conformément au contrat signé avec le client.
La responsabilité décennale de l'entreprise peut être engagée pour les vices ou dommages de construction :

> qui affectent la solidité de l'ouvrage et de ses équipements indissociables (par exemple, effondrement résultant d'un vice de construction) ;
> ou qui le rendent impropre à l'usage auquel il est destiné (par exemple, défaut d'étanchéité, fissurations importantes).

Cette garantie couvre les dommages survenus après la réception des travaux, pendant une durée de 10 ans.

Le délai de la garantie décennale court à compter de la réception des travaux par le client, autrement dit à compter de la signature de l'acte contradictoire par lequel le client déclare accepter l'ouvrage avec ou sans réserve.

CONDITIONS GENERALES DE PRESTATIONS DE MARBRERIE FUNERAIRE (suite)

L'entreprise joint à son devis et ses factures l'attestation de son assurance de responsabilité civile décennale.
Le client bénéficie également d'une garantie biennale ou garantie de bon fonctionnement aux termes de laquelle l'entreprise est tenue de réparer ou remplacer, pendant une durée minimale de 2 ans après la réception, tout élément d'équipement qui ne fonctionne pas correctement.
Le client bénéficie enfin d'une garantie de parfait achèvement aux termes de laquelle l'entreprise est tenue de réparer tous les désordres signalés par le client, pendant une durée d'un an à compter de la réception. Le signalement de ces désordres a lieu soit au moyen de réserves mentionnées au procès-verbal de réception lorsque les désordres sont apparents, soit par voie de notification écrite pour ceux révélés postérieurement à la réception.
Toutefois cette garantie de parfait achèvement ne s'étend pas aux travaux nécessaires pour remédier aux effets de l'usure normale ou de l'usage.

MISE EN GARDE :

Nous attirons votre attention :
> Sur les couleurs et aspects des matériaux naturels
Les matériaux utilisés pour les monuments étant des **matériaux naturels**, les échantillons ou monuments d'exposition ne peuvent que définir les matériaux quant à leur provenance et à leur tonalité générale mais n'impliquent pas une identité totale, de couleur, de cristallisation, de veinage, avec le matériau utilisé pour la réalisation de la commande. Les caractéristiques propres telles que les veines cristallines, les trous de vers, les géodes, les flammes, l'oxyde de fer, la pyrite, les conglomérats de micas et les taches communément appelées « crapauds » de dimension maximale de 3 cm de diamètre, peuvent être présents sur le matériau utilisé pour réaliser la commande. Les marbres sont travaillés et consolidés selon les règles de l'art avec les masticages, doublures et agrafes, que leur nature et conformation exigent.
> Sur les matériaux artificiels
N'étant pas tributaires de la façon dont ils sont entretenus, le brillant des matériaux artificiels est exclu de notre garantie.
> Les effets du temps et des conditions atmosphériques sur les matériaux
Les matériaux naturels sont susceptibles d'évoluer avec le temps et en raison des conditions atmosphériques : par exemple, altération du poli des matériaux, existence de micro-fissures pouvant altérer, sous l'effet du gel, la surface de la pierre (petits éclatements), altération de la dorure, rouille.
> Sur l'entretien des matériaux
Il est recommandé de faire appel à un professionnel du granit pour entretenir la marbrerie funéraire.
En conséquence, ne donnent pas lieu à garantie :
- les travaux exécutés sur les inter-tombes avec la tolérance des communes, les taches ou auréoles provoquées par les attributs décoratifs, les rayures provoquées par les produits d'entretien impropres ;
- les affaissements de monument sur concession pleine terre quand le sous-sol du cimetière a été exploité avant son affectation ;
- les dégâts occasionnés aux matériaux par la gelée, le salpêtre ou toute autre cause liée à la réaction des conditions atmosphériques sur les matériaux.

IX- MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement des prestations de marbrerie funéraire est exigible à hauteur de 50 % à l'acceptation de la commande, le solde à la livraison des travaux.

X- TRANSFERT DES RISQUES

Tout risque de perte ou d'endommagement de l'ouvrage de marbrerie funéraire, est transféré au client au moment de la réception dudit ouvrage.

XI - RÉCLAMATION – MÉDIATION

Pour le cas où le client souhaiterait formuler une réclamation, il peut l'adresser à l'opérateur de pompes funèbres.
L'entreprise s'engage à accuser réception de sa réclamation dans un délai de quinze jours et la traiter dans un délai de deux mois.
Si la réponse apportée à sa réclamation ne lui satisfait pas, il a la possibilité de saisir gratuitement le Médiateur du Commerce Coopératif et Associé, qui est compétent pour tout litige portant sur l'exécution d'un contrat de vente ou de fourniture de service couvert par les présentes conditions générales :

> Par courrier : **Médiateur du Commerce Coopératif et Associé - FCA - 77, rue de Lourmel - 75015 Paris**
> Directement sur le site internet du Médiateur : **www.mcca-mediation.fr**, sur lequel se trouvent la Charte de la Médiation du Commerce Coopératif et Associé et les pièces justificatives à fournir avec votre demande.

Remarque : Le recours au Médiateur du Commerce Coopératif et Associé n'est possible que dans un délai de 12 mois suivant l'envoi de la réclamation écrite qu'il aura précédemment adressée à l'entreprise, et uniquement si le litige n'a pas été précédemment ou n'est pas actuellement examiné par un médiateur, une autre instance ou par un tribunal.

Le Client
Signature précédée de la mention « lu et approuvé »